

En bref – Mines et métaux

Déchets : Extinction Rebellion se cadennasse à la grille de Stocamine



Les militants s'inquiètent de la potentielle pollution due à l'enfouissement des déchets miniers. - Extinction Rebellion

26 avril 2024 à 16h56

Durée de lecture : 2 minutes

Le 26 avril, des opposants au projet Stocamine se sont cadennassés par le cou aux grilles du site de cette ancienne mine de potasse dans laquelle l'État veut confiner définitivement des déchets dangereux, dans le Haut-Rhin. « *Nos livreur.euse.s vous ont déposé les clés au ministère de l'Écologie, Christophe Béchu. Vous avez les clés de notre avenir à toustes entre les mains, mais déciderez-vous de le sceller ?* », a twitté Extinction Rebellion Strasbourg.

● ACTION EN COURS

Des militant.e.s d'Extinction Rebellion #Strasbourg sont cadennassé.e.s par le cou aux grilles de #Stocamine et nos livreur.euse.s vous ont déposé les clés au ministère de l'écologie, @christophebechu. pic.twitter.com/c38i0Mb5JD

– Extinction Rebellion Strasbourg (@XR_Strasbourg) [April 26, 2024](#)

Cette action intervient au lendemain de la

saisine de la procureure de la République de Strasbourg par le député Emmanuel Fernandes (La France insoumise). Ce dernier dénonce plusieurs infractions, dont « *celle d'écocide prévue aux articles L231-1, L231-2 et L231-3 du Code de l'environnement* ». Il alerte sur « *la présence prouvée, par deux rapports distincts et des témoignages, de 1 643 tonnes de terres polluées avec une teneur en polychlorobiphényles (PCB) trois fois supérieure à la teneur autorisée* ».

« *Le Tribunal administratif n'a pas encore statué sur la légalité de l'enfouissement des déchets* », indique aussi Emmanuel Fernandez. Il doit en effet encore se prononcer sur le fond. « *Je demande au gouvernement de suspendre les travaux criminels au moins jusqu'à ce que le juge administratif se prononce sur leur légalité.* »

La Cour européenne des droits de l'Homme

également saisie

De leur côté, l'association Alsace Nature et cinq riverains du site et usagers de l'eau ont saisi « *en urgence* », le 23 avril, la Cour européenne des droits de l'Homme. Ils réclament des mesures provisoires pour faire suspendre l'enfouissement définitif des déchets.

Ces recours interviennent deux mois après un arrêt du Conseil d'État qui a ouvert la voie au début de l'enfouissement. « *L'État français et les Mines de Potasse d'Alsace profitent de [cet] arrêt pour se précipiter et couler le plus de béton possible sans attendre le jugement sur le fond qui va intervenir dans les semaines à venir* », dénonce l'association.

Les opposants au projet alertent depuis plusieurs années sur le risque de pollution de la plus grande nappe phréatique d'Europe occidentale, située dans cette zone, et qui alimente en eau potable plus de 6 millions de personnes en Alsace et en Allemagne.

Après cet article

Mines et métaux

Déchets toxiques à Stocamine : le Conseil d'État autorise le confinement



Mines et métaux Luttons Déchets

Pollutions